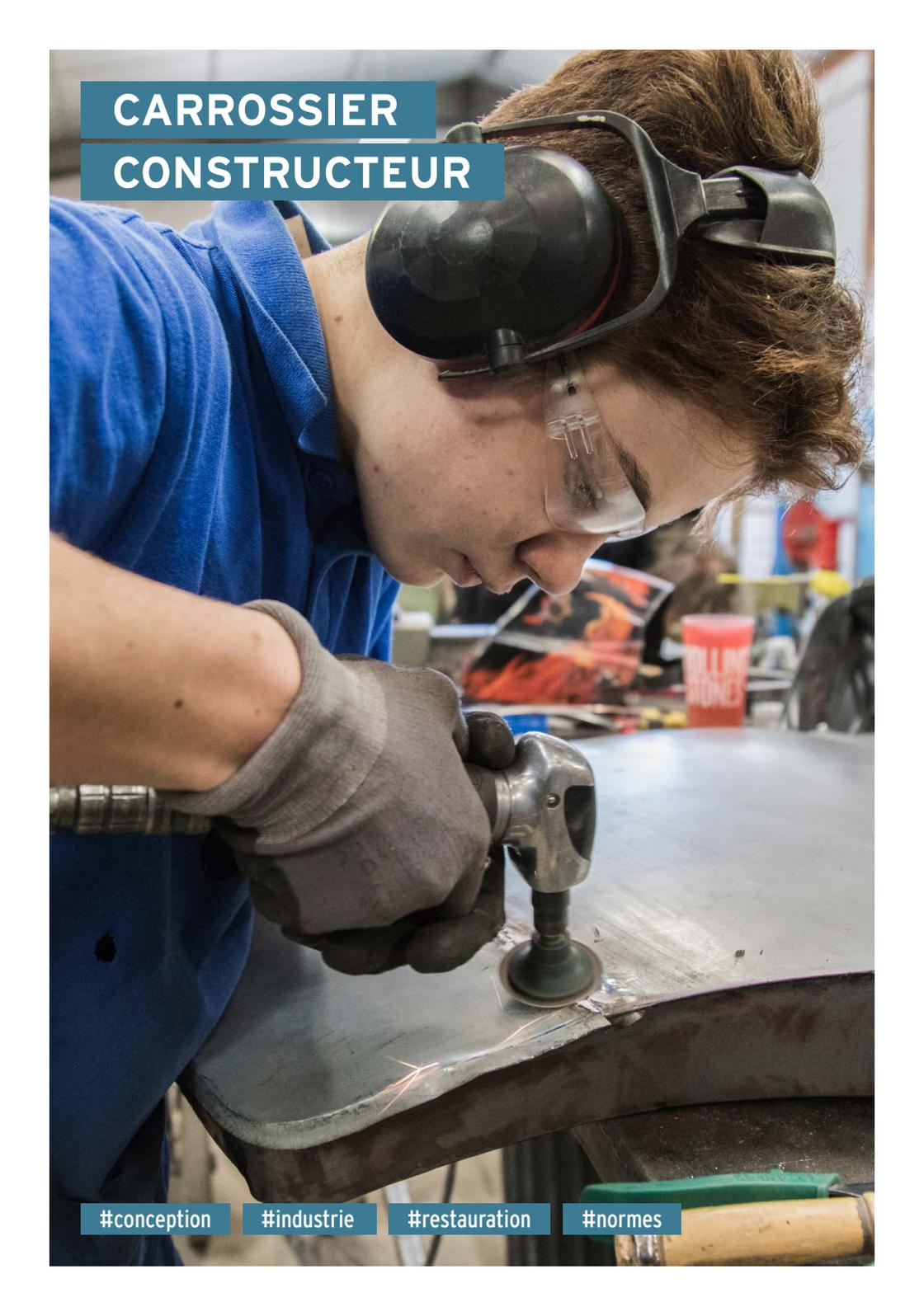


CARROSSIER CONSTRUCTEUR

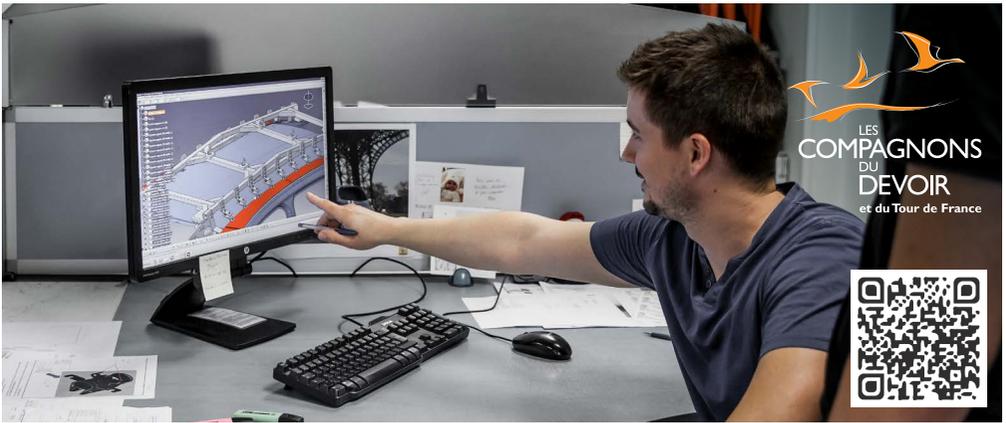


#conception

#industrie

#restauration

#normes



© 2019 Compagnons du Devoir - Crédits photos : Thierry Caron / Divergence - Ne pas jeter sur la voie publique.

Le carrossier-constructeur exerce dans la création et la fabrication de véhicules de tous types pour diverses utilisations : automobiles de tourisme, voitures de compétitions, prototypes, véhicules poids lourds, transports en commun, bateaux, avions, motos...

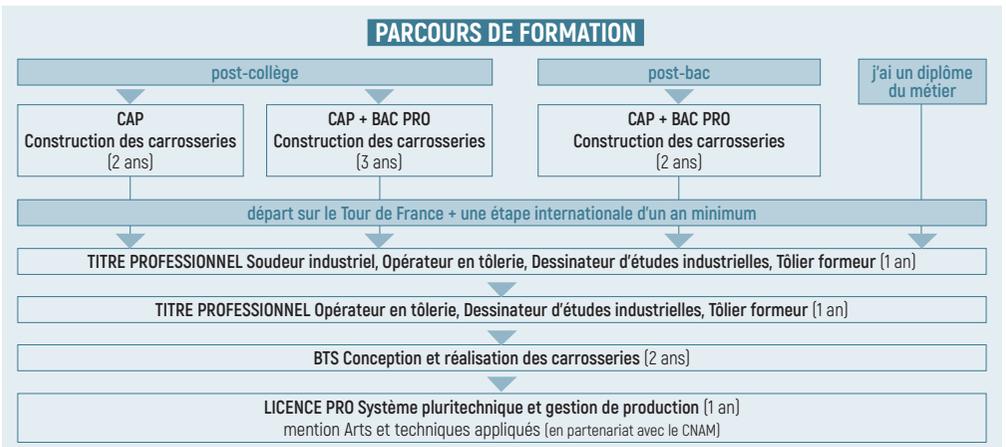
Il/elle maîtrise la DAO-CAO, la conception de structures, la fabrication de châssis ou encore la réalisation d'une carrosserie aux courbes agressives. Cependant, il/elle doit faire preuve de savoir-faire, se tenir informé(e) des évolutions de son métier et respecter les contraintes de fabrication liées au *Code de la route*. Il/elle doit également maîtriser la résistance des matériaux qu'il/elle va utiliser dans ses créations.

DÉBOUCHÉS

Ouvrier(e) qualifié(e) – Prototypiste
 Technicien(ne) qualifié(e) – Responsable d'atelier
 Chef(fe) de projet – Technicien(ne) des méthodes
 Chef(fe) d'entreprise...

RÉMUNÉRATION MENSUELLE (BRUTE)

1 700 € en début de carrière
 et à partir de 3 000 €
 pour un(e) responsable d'atelier.



INFOS

Renseignements et inscriptions dans la maison des Compagnons du Devoir la plus proche de chez vous ou sur notre site Internet.